

La lettre du SAGE Tech-Albères

Bulletin d'information n°4 — Mars 2014



ÉDITO

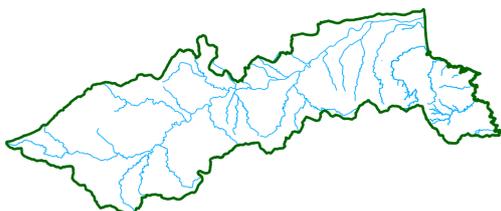
Le partage de la ressource en eau entre les différentes activités humaines et les milieux aquatiques fait aujourd'hui actualité et débat suite aux récentes évolutions réglementaires concernant les prélèvements. Le territoire Tech-Albères s'est saisi de cette thématique à la fois pour répondre à l'urgence de la situation grâce à l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et également dans une vision de planification à plus long terme avec les travaux du SAGE. L'objectif de la Commission Locale de l'Eau est simple : engager une démarche globale de partage et d'économie de la ressource en eau concernant tous les usagers. En ne stigmatisant aucune catégorie socioprofessionnelle, le travail se déroule avec l'ensemble d'entre elles au sein de commissions de concertation où toutes ont la liberté de s'exprimer. De nombreux efforts sont déjà menés en matière d'économies d'eau mais il existe encore des marges de manœuvre.

Le PGRE rentre dans une phase active de réalisation avec les premiers groupes de travail qui portent leurs fruits. En parallèle, la CLE poursuit l'élaboration du SAGE avec la construction des scénarios contrastés qui conduiront à la formalisation d'une stratégie collective pour la fin de l'année. L'essentiel étant que le SAGE ne se cantonne pas à être un simple facilitateur de l'application de la réglementation, je remercie les membres de la CLE, et les différents partenaires locaux qui se mobilisent autour de ces projets, de faire preuve d'ambition et de réalisme.

Dans un contexte d'élections municipales, je tiens à saluer les élus qui se sont engagés sur ce mandat sur le thème ô combien important de la ressource en eau.

Sommaire

Edito	P. 1
La Commission Locale de l'Eau, chef d'orchestre de deux démarches complémentaires	P. 2
Que contiendra le SAGE ? En route vers la définition de la stratégie !	P. 3
Un retour d'expériences sur la gestion quantitative du Tech	P. 4
La nouvelle compétence « GEMAPI »	P. 4
« L'Eau, un défi d'aujourd'hui pour demain ». Une exposition itinérante sur le territoire	P. 4
Les brèves	P. 4



Alexandre PUIGNAU
Président de la Commission
Locale de l'Eau



La Commission Locale de l'Eau, Chef d'orchestre de deux démarches complémentaires

Le SAGE

Élaboré par la CLE, le SAGE Tech-Albères poursuit son avancée : après l'état initial en 2012, le **diagnostic** ainsi que le **scénario tendanciel** ont été validés en séance plénière le 31 octobre 2013. Le diagnostic a permis de faire ressortir les problématiques liées à l'eau sur le territoire, d'en analyser les causes et les conséquences et d'en déduire les 5 axes de travail prioritaires. Les objectifs, ne l'oublions pas, sont à la fois d'atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques tout en satisfaisant les nombreux usages liés à cette ressource (eau potable, irrigation, loisirs...).

En résumé, la CLE s'est fixée comme **enjeux** :

- ⇒ D'atteindre un équilibre quantitatif durable de la ressource (gestion de la rareté estivale)
- ⇒ De restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques
- ⇒ De gérer le risque inondation de manière intégrée et raisonnée
- ⇒ De préserver la qualité de l'eau pour les hommes, les usages et la biodiversité
- ⇒ D'optimiser l'organisation des acteurs du territoire pour mieux agir

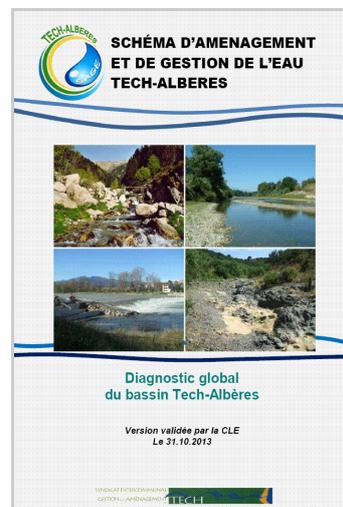
La CLE s'est ensuite prêtée à un exercice de prospective afin de prévoir le niveau de satisfaction de ces 5 enjeux à l'horizon 2025 si rien de plus n'est fait en matière de gestion de l'eau. Ce scénario tendanciel, ou scénario du laisser-faire, a pris en compte les différentes évolutions prévisibles du territoire (démographie, agriculture, climat...) et leurs conséquences pour la ressource en eau afin d'anticiper sur quels aspects il faudra porter les efforts pour atteindre les objectifs fixés.



Séance plénière de la CLE
Le 31 octobre 2013 à Maureillas



Ces étapes descriptives et analytiques achevées, la CLE s'attaque désormais à la définition des solutions concrètes à mettre en place pour répondre aux problématiques constatées et prévisibles. Il s'agit de prendre en compte les attentes de tous les acteurs du territoire et faire des choix pour élaborer une **stratégie** collective d'action.



Le Diagnostic et le Scénario tendanciel sont disponibles en téléchargement sur le site internet du SAGE Tech-Albères
www.eau-tech-alberes.fr

Le PGRE

Piloté par la CLE et animé par le SIGA Tech, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau répond au besoin, exprimé dans les instances du SAGE depuis plusieurs années, de lancer rapidement un programme d'actions axé sur la gestion quantitative.



Réunion de lancement du PGRE
Saint-André

Ce PGRE, lancé officiellement le 2 octobre 2013 lors de la Commission Thématique « Gestion Quantitative » du SAGE, est un document contractuel et opérationnel d'une durée de vie relativement courte (3 à 4 ans), axé sur le concret. Il permet de mobiliser des financements sur des actions participant à l'atteinte de l'équilibre quantitatif. Dans une logique de gestion globale et concertée, ce sont tous les usagers concernés (irrigants, gestionnaires d'eau potable, consommateurs...) qui élaborent le document et œuvrent collectivement à une gestion de l'eau durable. Le PGRE s'efforcera d'atteindre un niveau de connaissance suffisant sur l'hydrologie et les prélèvements pour établir des objectifs quantitatifs à atteindre et proposer une répartition des prélèvements entre les usages. Décisionnaire, la CLE fixera définitivement dans le SAGE les valeurs des objectifs et la répartition.

Des groupes de travail, élaborent le plan d'actions selon 5 orientations stratégiques :

- ⇒ Mieux connaître l'état de la ressource et les usages existants
- ⇒ Optimisation des prélèvements et de la gestion des ouvrages et équipements existants
- ⇒ Prévoir une gestion durable
- ⇒ Information/sensibilisation sur la ressource et les économies d'eau
- ⇒ Gestion de crise



Groupe de travail optimisation des prélèvements, Palau Del Vidre

Parallèlement à l'animation et à l'appui technique pour l'élaboration du PGRE, le SIGA veillera en 2014 à fiabiliser le suivi hydrologique du bassin, communiquer, sensibiliser, appuyer les maîtres d'ouvrages à l'optimisation de leurs prélèvements et à structurer la gestion de crise.

Le PGRE	Le SAGE
Document opérationnel - notion d'urgence	Document de planification
Axé sur la Gestion Quantitative (Réduction du déséquilibre quantitatif)	Aborde toutes les thématiques (Quantité, Qualité, Milieux/Loisir, Risques...)
Durée de vie : 3 à 4 ans	Durée de vie : 10 à 15 ans
Echéance : 2015	Echéance 2016

Que contiendra le SAGE ?

En route vers la définition de la stratégie !

Première étape : **Les commissions thématiques**

Afin d'élargir la concertation pour élaborer les **scénarios contrastés** qui consistent à balayer l'ensemble des possibilités que le SAGE pourra mettre en œuvre, la CLE a choisi d'organiser des **commissions thématiques**. Ces tables rondes sont composées des membres de la CLE, des élus du territoire, d'associations et des principaux organismes en lien avec chacun des thèmes traités. Tous les acteurs locaux ont pu s'exprimer librement pour indiquer leurs attentes et débattre sur les **solutions** à envisager pour répondre aux enjeux du SAGE. Une forte mobilisation a été constatée et a permis des échanges constructifs autour de sujets parfois difficiles. Le SAGE étant une démarche qui met la concertation et le citoyen au cœur du projet, il reflètera le territoire et puisera son efficacité de l'appropriation par le plus grand nombre de son contenu.

Le 5 décembre 2013 à Céret (39 participants) : **Comment préserver voire améliorer la qualité de l'eau ?**



Station d'épuration Amélie-Les-Bains

- ⇒ L'**assainissement** pourrait être complété par le traitement bactériologique sur certains secteurs pour envisager la réutilisation des eaux traitées ou l'autorisation de la baignade.
- ⇒ Les **captages d'eau potable** nécessiteraient d'être davantage protégés ainsi que les systèmes d'approvisionnement. La création d'un observatoire synthétisant toutes les données relatives à la qualité de l'eau sur le bassin, à destination du grand public, a été demandée.
- ⇒ Les **eaux pluviales**, vectrices de pollutions et actuellement peu prises en compte, devraient être mieux gérées et leurs transferts limités.
- ⇒ Afin de réduire l'utilisation des **pesticides**, il faudrait former, informer et sensibiliser tous les utilisateurs pour tendre vers l'abandon de ces produits.
- ⇒ Concernant les **décharges et dépôts sauvages**, fléaux pour la qualité de l'eau, la solution serait la réhabilitation des sites et la mise en place de signalétiques et d'actions de répression.

Le 12 décembre 2013 à Saint-Génis-des-Fontaines (40 participants) :

Comment restaurer les milieux aquatiques tout en préservant les usages et les loisirs liés à l'eau ?

- ⇒ Pour les **cours d'eau**, est apparu prioritaire d'améliorer les connaissances, de gérer les flux sédimentaires, de concilier **continuité écologique** et usages associés aux seuils et de préserver l'espace naturel de divagation des rivières (dans les secteurs sans enjeux sécuritaires).
- ⇒ Vu le recul de l'**entretien** des berges par les riverains, il faut adapter l'organisation selon les modalités de la compétence « GEMAPI » pour optimiser la substitution par les collectivités.
- ⇒ Pour répondre à la prolifération des **espèces invasives**, doit être privilégiée la sensibilisation du grand public, des revendeurs, des opérateurs de réseaux et des entreprises de travaux.
- ⇒ Les **zones humides** étant méconnues sur le territoire, un inventaire et une caractérisation sont un préalable pour les protéger. Les participants ont aussi souhaité la valorisation de la **biodiversité** locale.
- ⇒ Il est essentiel de mieux encadrer les **activités de loisirs** pour en limiter les impacts.



Passage à gué d'Ortaffa

Le 30 janvier 2014 à Argelès-sur-Mer (56 participants) :

Comment garantir une quantité d'eau suffisante pour satisfaire les usages et les besoins des milieux aquatiques ?



Arrosage de la vigne

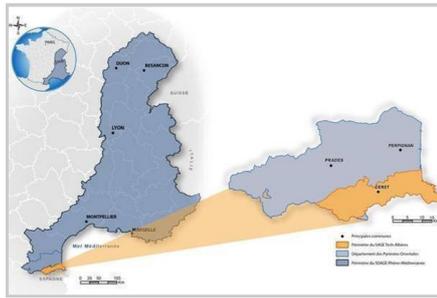
- ⇒ Le **partage** concerté de l'eau demeure le point essentiel à traiter en commençant par l'amélioration de la **connaissance**, notamment sur l'hydrologie, les prélèvements et les usages.
- ⇒ La CLE devra ensuite fixer des objectifs à atteindre en faisant des choix sur l'avenir du territoire : quelle urbanisation, quelle agriculture, quel développement économique ?
- ⇒ Les axes principaux d'économies sont l'**optimisation de l'irrigation** et l'amélioration des **rendements des réseaux** d'eau potable, sans pour autant négliger les autres pistes.
- ⇒ Dans ce contexte, nécessitant des efforts de la part de tous, la commission s'est interrogée sur la pertinence de s'autoriser localement au développement de **nouveaux projets** consommateurs.
- ⇒ La lutte contre le gaspillage et les économies sont la priorité mais il reste important d'envisager l'exploitation de **ressources en complément**, pour des usages adaptés (réutilisation des eaux de pluie et de STEP, création de retenues ponctuelles pour soutenir des activités existantes...)

La suite ?

Ces résultats seront soumis à la CLE qui devra faire des choix sur les solutions à retenir et à inclure dans sa stratégie globale selon le consensus qu'elles génèrent et la plus-value qu'elles apportent. Cette stratégie sera présentée au Comité de Bassin en décembre 2014 à Lyon. Ensuite, le projet final de SAGE sera rédigé et soumis à consultation et enquête publique. Enfin, la CLE validera définitivement le document qui devrait être mis en application courant 2016.

Un retour d'expériences sur la gestion quantitative du Tech

Le 23 janvier 2014 s'est tenue, à Avignon, une réunion réunissant les Présidents des CLE du Bassin Rhône Méditerranée durant laquelle Alexandre PUIGNAU est intervenu pour faire partager les avancées, les freins et questionnements relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau menée via le SAGE et le PGRE sur notre territoire. À l'écoute, afin d'apporter un appui adapté à ces démarches, le Comité de Bassin, l'Agence de l'Eau et la DREAL ont reconnu le travail mené et les difficultés rencontrées. Gageons que cette reconnaissance soit un encouragement à la poursuite de l'engagement local en matière de gestion de l'eau.



Situation géographique du SAGE Tech-Albères dans le Bassin Rhône Méditerranée

La nouvelle compétence « GEMAPI »

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Mapam) du 27 janvier 2014 introduit une nouvelle compétence obligatoire "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (Gemapi) pour les communes dès 2016 avec transfert automatique à l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres. Cette compétence pourra être ensuite transférée à un groupement de collectivités (ex : syndicat de rivière) pour permettre de maintenir une gouvernance de l'eau à une échelle hydrographique cohérente : le bassin versant.

Sur le territoire Tech-Albères, le SIGA Tech assure actuellement la compétence d'entretien et de restauration des cours d'eau en regroupant 40 des 42 communes du périmètre du bassin hydrographique. Les compétences liées aux inondations restent aujourd'hui souvent communales même si une coordination globale à travers le PAPI a été développée par la structure de bassin.

Afin que le territoire s'adapte au mieux, la CLE portera une réflexion sur une gouvernance de l'eau optimale à adopter face aux enjeux en présence.

« L'Eau, un défi d'aujourd'hui pour demain » Une exposition itinérante sur le territoire



Inauguration de l'exposition le 4 avril 2013 à Les Cluses par Alexandre PUIGNAU, Président du SIGA Tech, en présence de Philippe SAFFREY, Sous-préfet de Céret, Francis MANENT, Président du Pays Pyrénées-Méditerranée et Michel MOLY, Président du SCOT Littoral Sud



Composée de 16 panneaux, cette nouvelle exposition sur le thème de la gestion quantitative de l'eau est à disposition de toutes les structures partenaires sur demande au SIGA Tech. Didactique et ludique, elle est à destination de tous les publics.

Avec le soutien financier :



Les brèves

« Zéro pesticide »

dans les communes d'ici 2020

La loi du 6 février 2014 interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour entretenir les espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public à partir de 2020. Pour accélérer les initiatives, l'Agence de l'Eau apporte une aide de 50% aux collectivités désireuses d'aller plus vite que la loi pour la formation du personnel, l'achat de matériel, la communication et la mise en place de solutions alternatives.

Plus d'infos : www.sauvonsleau.fr et www.eaurmc.fr

Élections municipales 2014 et composition de la CLE

La composition de la CLE Tech-Albères a été arrêtée par le Préfet des Pyrénées-Orientales le 5 février 2009 pour une durée fixée à six ans. Suite aux élections municipales de mars 2014, un arrêté modificatif viendra mettre à jour les membres du collège des élus. La CLE étudiera par la suite les éventuelles modifications à apporter aux deux autres collèges (services de l'État & usagers) pour améliorer le cas échéant la représentation du territoire dans le cadre du renouvellement prévu début 2015.



Retrouvez toute l'actualité du SAGE et de la CLE sur le site www.eau-tech-alberes.fr !

Lettre du SAGE Tech-Albères

2, rue Jean Amade – BP 121
66401 CERET cedex
Tel : 04.68.87.08.78
Fax : 04.68.85.37.72
sivu.sage.tech@wanadoo.fr
www.eau-tech-alberes.fr

Directeur de publication :
Alexandre PUIGNAU

Comité de rédaction :
Équipe technique du SIGA Tech

Conception et crédits photos :
SIGA Tech

Bulletin imprimé sur papier recyclé.
Ne pas jeter sur la voie publique.